# MALADIE D'UN PARENT OU D'UN ENFANT

## Pour qui ?

Famille ayant à charge au moins un enfant de moins de 16 ans, dont un parent ou un enfant est confronté à la maladie ou à un accident.
Famille allocataire de la Caf de Dunkerque percevant au moins une prestation pour un enfant.
* attention, en cas de maladie de longue durée ou de perception de l'allocation adulte handicapé (AAH), de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH), une intervention au domicile ne pourra être envisagée qu'en cas d'aggravation de l'état de santé (opération, nouvelle organisation des soins...)

## Pourquoi ?

Soulager et accompagner momentanément la famille afin de maintenir un environnement stable et sécurisant
Aider et orienter dans les démarches administratives

## Comment ?

Un(e) professionnel(le) de l'association se rend au domicile de la personne qui demande l'aide, pour constituer le dossier.
Un diagnostic est réalisé, afin d'évaluer la nécessité d'intervention et de définir au mieux les modalités et objectifs d'intervention (durée, tâches à accomplir, rythme d'intervention...)

## Avec qui ?

Des professionnel(le)s diplômé(e)s de l'aide aux familles à domicile : T.I.S.F. ou A.V.S.

## Mais aussi avec ?

Les professionnels de l'action sociale et médico sociale, les associations, les structures d'accueil du jeune enfant ...

## Documents à fournir ?

Numéro d'allocataire CAF
Certificat médical de moins de 15 jours, ou bulletin d'hospitalisation

Nord le Département

urafad

ALLOCATIONS FAMILIALES Caf du Nord